

Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 15 Mai 2024****Nombre de Membres :**

- *En exercice* 11
- *Présents* 06
- *Votants* 07

L'an Deux Mil vingt et quatre, le quinze Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PAUL-SUR-UBAYE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ISOARD Bernard, le Maire.

Présents : Mr AUDUREAU Eric, Mme JANIN-REYNAUD Martine, Mr ISOARD Bernard, Mr SIGNORET Lionel, Mr TALON Denis, Mme SIGNORET Aurélie

Absents : Mr BOURGOIN Michel, Mr FERRAN Odilon, Mr MATHIEU Bastien, Mr MAXIMIN Colin, Mr SIGNORET Jean-Christophe,

Procuration : Mr BOURGOIN Michel à Mr ISOARD Bernard,

Secrétaire de séance : Mme JANIN-REYNAUD Martine,

6- PUBLICITE DE MISE EN CONVENTION POUR LA LOCATION DES PATURAGES COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les conventions de pâturages communaux arrivent à échéance le 31 décembre 2022 sans reconduction tacite, qu'il convient de les remettre en location à l'amiable et avec avis de publicité pour la durée du 01 Janvier 2024 au 31 décembre 2033.

Après délibéré, à l'unanimité pour le Conseil Municipal :

- Approuve la publicité des locations des pâturages communaux pour la mise en convention de pâturage suivant la liste ci-dessous :

	Nom	Surface totale
1	l'alp cougnet haut	2
2	Vallon claus	173
3	tronchet panestrel	465
4	montagnette	168
5	Vars	53
6	tête de l'homme	64
7	col de vars (Pra diala haut bas)	171
8	Charbrière	681
9	Alpet	201
10	Parouard la Blave bois de rouit	209,82
11	Fouillouse le Vallonet	577
12	Mirandol	243
13	Rubren	566
14	Vallon de Serenne	401
15	Chauvet	27
16	Cougnet Haut	22
17	Crachet Infernet	554
18	Pelat	107
19	Pra Juan	191
20	Les Mourasses	179
21	vallon Mary	593
22	valond du pond	253
23	Girardin	309
24	Longet	880

- Autorise et charge Monsieur le Maire à poursuivre toutes démarches administratives nécessaires les travaux en conséquence, ainsi qu'à signer toutes pièces se rapportant à ces conventions.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bernard ISOARD